

MUNICIPALES des 9 et 16 mars 2008

Le projet Lumière : un projet affligeant

Si vous êtes **CONTRE** ce projet :
une seule solution :

**Votez la liste NEB conduite par
Richard Honvault et son équipe**

Le projet Lumière de Monsieur Cuvillier est le suivant :
(cf. délibération n° 55 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007)



plus de 20 m de hauteur

2 ans de travaux de mars 2008 à septembre 2010

- ▶ Un immeuble de 7 niveaux en pleine ville ce qui représente une tour.
- ▶ Pour rappel : les buildings Quai Gambetta comptent 11 étages...)
- ▶ 121 logements
- ▶ 57 logements privatifs : 48 %
- ▶ 61 logements sociaux : 52 %
- ▶ parking souterrain de 520 places sur 3 niveaux.

1^{er} problème :

Sur le plan
architectural :

une erreur et
une horreur

Une tour de **7 niveaux** soit environ **20 mètres de hauteur** dans un quartier où le niveau des immeubles est de 4 niveaux maximum.

Le quartier sera étouffé ! Finie la zone aérée et lumineuse !
Le patrimoine immobilier sera dévalué.

2^{ème} problème :

Sur le plan
commercial :

le projet n'est pas
clair

Une banque apparemment, un supermarché hard discount ?

- Rien de très valorisant pour un centre ville
- Un supermarché = nuisance sonore = fini la tranquillité !

En effet, les livraisons ne peuvent pas se faire sans nuisance sonore. Elles seront matinales (avant 8 h peut-être même 7 h du fait de la proximité des écoles et afin d'éviter les soucis de circulation. Attendez-vous à être réveillés aux aurores !

Un supermarché à 200 m de Champion n'est ce pas un de trop ?
Que se cache-t-il derrière ?

<p>3^{ème} problème :</p> <p>Aucune place de parking supplémentaire</p>	<p>Le projet comporte-t-il vraiment 520 nouvelles places de parking ? Non pas vraiment Ce serait vrai si le projet Cuvillier n'incluait pas 118 logements et au rez-de-chaussée des commerces. Sur les 520 places 286 places seront réservées soit pour les habitants de la résidence ou les employés des commerces. <u>Explications</u> : il faut décompter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,5 places de parking par logement soit 177 places minimum pour les 118 logements : Mais comptons 236 places car aujourd'hui les ménages ont plutôt 2 véhicules et non un, - 50 places minimum réservées pour les employés des commerces dont l'un sera un supermarché. <p>Au final : <u>les chalands disposeront de 234 places de stationnement contre les 200 places actuellement</u> soit 34 places de stationnement supplémentaires. <u>De plus</u>, ce parking souterrain <u>sera fermé le soir</u>. Donc où vont stationner les noctambules désireux d'aller au cinéma ou au restaurant ?</p>
---	--

Vous direz donc : TOUT CA POUR CA !
N'est ce pas un mauvais projet !
Sanctionnez les auteurs : Monsieur Cuvillier et son équipe

<p>Et nous à la place qu'aurions-nous fait ?</p>	<p style="text-align: center;"><u>A LA PLACE DE LA MUNICIPALITE :</u></p> <p>Nous aurions construit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parking souterrain de 2 niveaux de 400 places de parking - un aménagement paysager de la place. Ainsi cette "trouée verte" en plein cœur de ville aurait été préservée. <p>En effet, nous sommes pour le développement urbain harmonieux respectant le cadre urbain et l'environnement.</p>
--	---

<p>Une fois à la Mairie ? que fera l'équipe NEB ?</p>	<p style="text-align: center;">Pas de fausses promesses !</p> <p style="text-align: center;">Soyons honnêtes !</p> <p style="text-align: center;">Si nous pouvons revenir en tout ou en partie sur le projet, nous le ferons !</p>
---	---

LE 09 MARS prochain
VOTEZ RICHARD HONVAULT et SON EQUIPE

Pour nous contacter :
NEB - 64 Boulevard du Prince Albert - 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél.03 21 32 91 50 - ou - 06 86 58 01 48 - Mel : neb.boulogne@wanadoo.fr
Pour notre programme :
Retrouvez notre site Internet : **www.neb2008.fr**

Ne pas jeter sur la voie publique